



Obligation de construire

Par luane

Bonjour

Je souhaite acquérir le terrain qui jouxte ma propriété. Ce terrain est constructible.

La mairie peut elle m'imposer de construire une habitation sur cette parcelle ?

Merci pour vos réponses

Par Nihilscio

Bonjour,

Constructible ne veut pas dire grand-chose. Il faut prendre connaissance des règles locales d'urbanisme pour savoir ce qu'on peut faire. Le plus simple et le plus sûr est de demander un certificat d'urbanisme. Nul besoin d'être propriétaire pour demander un CU.

Par Burs

Bonsoir,

il n'y a aucune obligation de construire sur un terrain par le simple fait qu'il soit constructible. Si vous l'achetez aujourd'hui, vous pouvez en faire un simple potager. Vous pourrez construire dans 10 ans ou plus après l'achat (à condition qu'il soit toujours constructible